

NOS PRINCIPAUX ARGUMENTS



Glencore co-exploite la mine de charbon El Cerrejón depuis des années. Avec ses quinze bassins de sédimentation, la mine contamine le fleuve Ranchería. [Plus d'informations.](#)

- **Quiconque cause un dommage doit répondre de ses actes**

Quiconque recourt au travail des enfants ou détruit l'environnement doit rendre des comptes. À l'avenir, une multinationale comme le géant des matières premières Glencore pourra être tenue responsable lorsqu'elle contamine des cours d'eau ou détruit des régions entières.

- **Prévenir plutôt que fermer les yeux**

Encore et toujours, des multinationales violent les droits humains ou sont responsables de destructions de l'environnement. Avec l'initiative, elles seraient tenues de ne plus détourner le regard et d'agir de manière préventive afin d'éviter de porter atteinte aux êtres humains ou à l'environnement.

- **Certaines multinationales profitent des espaces de non-droit**

Les multinationales peu scrupuleuses profitent de la situation de pays qui ne disposent pas d'une justice fonctionnelle. Elles recourent au travail des enfants ou détruisent l'environnement sans avoir aucune conséquence à craindre. Voilà pourquoi l'initiative est nécessaire.

- **Les mesures volontaires ne fonctionnent pas**

L'initiative fixe des règles claires pour mettre un terme aux pratiques peu scrupuleuses de certaines multinationales. L'expérience a montré que les mesures volontaires ne suffisaient pas à garantir que toutes les multinationales respectent les droits humains ou les standards environnementaux minimaux.

- **Pas d'avantage concurrentiel pour l'irresponsabilité**

La plupart des multinationales respectent les règles. Certaines se moquent cependant les standards environnementaux ou ignorent les droits humains. Elles s'octroient des avantages concurrentiels en se dégageant de leur responsabilité. L'initiative est nécessaire pour les en empêcher.

Contre-vérités du lobby des multinationales

Glencore et Syngenta savent que leurs manœuvres peu scrupuleuses ne sont pas appréciées par la population suisse. Elles tentent donc de semer la confusion au sein de la population en propageant des contre-vérités. Important à savoir :

- **Les PME ne sont pas concernées**

L'initiative vise les grandes multinationales ayant leur siège en Suisse. Il n'y aura de changement que pour les multinationales comme Glencore qui bafouent aujourd'hui systématiquement les droits humains ou détruisent l'environnement. Les PME ne sont pas concernées.

- **Pas de responsabilité pour les fournisseurs et sous-traitants**

La responsabilité s'applique uniquement lorsque la multinationale exerce un contrôle sur les activités sur place. Il n'y a pas de responsabilité civile pour les fournisseurs et les sous-traitants.

- **Les personnes lésées doivent prouver les dommages**

Le fardeau de la preuve s'applique selon l'usage en vigueur en Suisse : les personnes lésées sont tenues de prouver les dommages, l'illégalité, la causalité et le contrôle exercé par la multinationale. Si la centrale suisse de la multinationale a pris des mesures appropriées pour prévenir un dommage, la demande de réparation sera rejetée.

https://initiative-multinationales.ch/argumentaire_16.10.2020